



Ville de Pontivy

Commission sports et loisirs

Compte-rendu de la réunion du 13 mars 2013

C10-2013-001

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Jean-Jacques PARMENTIER, adjoint au maire
Mme Annie PESSEL, conseillère municipale
M. Joël LE BOTLAN, conseiller municipal
M. Alain GAINCHE, conseiller municipal

ÉTAIT ABSENT

M. François-Denis MOUHAOU, conseiller municipal

ASSISTAIT À LA RÉUNION

Mme Élisabeth BROUSSE, responsable du service action scolaire-sports-loisirs

I- PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS

- **Aménagement de la piscine couverte en salle de sports d'adresse**
- **Subventions à des associations sportives pour des manifestations ponctuelles**
- **Subvention au Plateau Technique Médico- Sportif du Centre Bretagne (PTMS CB) de Kério**

II- SALLE DE SPORTS D'ADRESSE

Le nouveau complexe aquatique de Pontivy ouvrira ses portes cet été, libérant ainsi les locaux actuels de la piscine couverte.

Cet équipement sportif convient parfaitement au projet de regroupement des sports d'adresse sur un même lieu.

Un état des lieux général est à prévoir et des aménagements seront nécessaires, à savoir :

ETAT DES LIEUX GÉNÉRAL

- ✓ État de la structure
- ✓ État de la charpente
- ✓ État de l'installation électrique
- ✓ État de l'installation de chauffage
- ✓ Accès Personnes à Mobilité Réduite

AMENAGEMENTS NECESSAIRES

Niveau bassins :

- ✓ Transformation des bassins en aire de jeu pour boule bretonne ; pétanque ; palet sur planche, tir à l'arc avec un mur de tir (ce club occupant essentiellement la surface située du côté du petit bassin ; 20m sur la longueur de l'établissement sur 18m du pas de tir aux cibles dans le sens de la largeur de l'établissement).
- ✓ Prévoir le mur de tir et les cibles.
- ✓ Prévoir des jeux de boules démontables nombre à déterminer avec le club.
- ✓ Prévoir une protection des baies vitrées en partie basse (boules)
- ✓ Prévoir un filet de protection amovible en séparation des aires tir à l'arc et boule pétanque
- ✓ Prévoir des rideaux occultant les baies de la façade
- ✓ Utilisation de la plus grande surface possible avec suppression de l'allée centrale séparant les 2 bassins.
- ✓ La totalité de la surface devra être utilisable par la boule et la pétanque
- ✓ Conservation des gradins existants.
- ✓ Conservation de la plate forme pouvant servir de club house en y ajoutant un comptoir simple.
- ✓ Cloisonnement sur la longueur de la plate forme surplombant le petit bassin (plate-forme actuellement fermée par un portillon)
- ✓ Le local abritant actuellement le club de plongée ne fait pour l'instant pas partie de l'ensemble. Lors de sa libération, il pourra être utilisé tel quel pour différentes destinations.

Niveau inférieur :

- ✓ Transformer les 4 vestiaires en locaux pour 4 clubs avec portes fermant à clef
- ✓ Conserver les petites cabines faisant face à ces vestiaires en les groupant par 2 pour obtenir des locaux de rangement avec portes avec clef
- ✓ Trouver à ce niveau un local toilettes P.M.R. et pour tout public
- ✓ Trouver un local 1 douche
- ✓ Trouver un local infirmerie
- ✓ Prévoir sur l'un des 2 escaliers un monte personne type de celui du gymnase de Kerjalotte

Niveau Supérieur :

- ✓ Étudier la possibilité de transformer ce niveau en une seule grande salle d'un seul tenant avec cloison mobile pour partage en 2.
- ✓ Si difficultés techniques, ou coût trop élevé de la transformation, conserver les trois salles existantes en prévoyant la salle centrale plus grande en y incluant le hall d'accueil et le bureau
- ✓ Prévoir un accès P.M.R. soit par rampe extérieure ou monte personnes.
- ✓ Trouver un espace pour toilettes P.M.R. et tout public
- ✓ Possibilité de séparer définitivement de façon permanente le niveau supérieur du niveau bassins dans le cas de la création d'une grande salle modulable au niveau supérieur.

EXTÉRIEUR :

- ✓ Création d'une aire pour le tir à l'arc japonais Kyudo le long de la façade du bâtiment voir plan et renseignements sur les distances auprès des utilisateurs (dans le sens maison des sports Rue Stanislas Le Compagnon) ; cette aire comprendra un préau sur la ligne de tir et un préau pour abriter les cibles (distance entre les deux à voir avec les utilisateurs).
- ✓ Création d'une aire stabilisée jouxtant le parking arrière et le chemin rejoignant le bâtiment de la ligue de tennis, dans le prolongement de l'aire de Kyudo
- ✓ Prévoir une clôture afin d'isoler les aires de jeux extérieures du côté du parking.